

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 015-2023

Du : 05 avril 2023

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
votants : 9

Date de la convocation :
1^{er} avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Mesdames Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Demande d'une participation financière auprès du SIARE pour les travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 39 800,00 € HT,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

Approuve, le projet des travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots situé à l'angle de la rue des Petits Pavés et de la rue de la Vieille France,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès du SIARE pour les travaux de canalisation de la source qui alimente l'abreuvoir et le lave sabots.

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de participation financière,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2023,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 05 avril 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt
